

**ENTREPRISE INDIVIDUELLE
Et MICRO-ENTREPRENEUR**

**CESSATION TOTALE D'ACTIVITE AVEC
MAINTIEN DE L'INSCRIPTION AU RCS**

Formulaire **P2** dûment complété et signé sur chaque feuillet

COUT DE LA FORMALITE

Chèque à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de 93.70 euros

ou

Chèque d'un montant de 5.90 € à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de Bourg en Bresse (si micro-entrepreneur)

Chèque de 70 € à l'ordre de la CCI de l'Ain (prestation CFE Service +)